

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Déléage, présidée par Monsieur le maire Raymond Morin et tenue le 22 mai 2019, à 19h00, à la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin, située au 175 Route 107 à Déléage.

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur Raymond Morin, maire  
Monsieur Gilles Jolivette, conseiller siège no.2  
Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3  
Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5  
Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller siège no.6

**SONT ABSENTES :** Madame Louise Charlebois, conseiller siège no.1  
Madame Michelle Briand, conseillère siège no.4

**EST AUSSI PRÉSENTE:** Madame Sandra Bélisle, directrice générale.

**RÉSOLUTION 2019-05-CMD10114**  
**OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Sous la présidence de Monsieur Raymond Morin, la séance extraordinaire est ouverte à 19H00.

Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Brazeau, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

**D'OUVRIR** la séance extraordinaire du conseil.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2019-05-CMD10115**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Monsieur Michel Guy, conseiller, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Brazeau, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2019-05-CMD10116**  
**AUTORISATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS PRÉSENTE LORS DE L'ASSEMBLÉE**  
**ORDINAIRE DU 7 MAI 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des déboursés présente lors de l'assemblée ordinaire du 7 mai 2019 n'avait pas été adoptée;

**EN CONSÉQUENCE** Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégation d'adopter la liste de déboursés, à l'exception de la facture # 353585 au montant de 5,877.51\$ incluant les taxes.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2019-05-CMD10117**  
**SIGNATAIRE ET EFFET BANCAIRE**

**CONSIDÉRANT** le départ du directeur général par intérim Monsieur Gaston Robitaille;

**CONSIDÉRANT** la nomination de la nouvelle directrice générale, Madame Sandra Bélisle;

**EN CONSÉQUENCE** le conseil autorise la Directrice générale Madame Sandra Bélisle à signer tous les effets bancaires et qu'elle soit nommée et autorisée à agir comme représentante et signataire auprès de tous les organismes et fournisseurs qui transigent avec la Municipalité de Délégation;

**EN CONSÉQUENCE** Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégation de nommée la Directrice générale Madame Sandra Bélisle à titre d'administratrice principale du compte de la Caisse Populaire Desjardins de la Haute-Gatineau ainsi que pour le service AccèsD affaires.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2019-05-CMD10118**  
**INSCRIPTION D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ À CLICSÉQR**

- CONSIDÉRANT** le départ du représentant autorisé à clicSéqr.
- CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'inscrire la nouvelle Directrice générale, Madame Sandra Bélisle, à ClicSéqr;
- EN CONSÉQUENCE** Monsieur le conseiller Miche Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, propose et il est résolu par le conseil municipal que Madame Sandra Bélisle, Directrice générale soit nommée à titre de représentante à signer au nom de la Municipalité de Déléage en remplacement de Monsieur Gaston Robitaille, les documents requis pour l'inscription à ClicSéqr et à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin et que le Ministère du Revenu soit autorisé à communiquer à la représentante les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à ClicSéqr.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2019-05-CMD10119**  
**MODIFICATION ET ÉMISSION DE CARTE POUR LE COMPTE VISA**

- CONSIDÉRANT** le départ du Directeur général, monsieur Henri-Claude Gagnon;
- CONSIDÉRANT** la nomination de la nouvelle Directrice générale, Madame Sandra Bélisle;
- EN CONSÉQUENCE** Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :
- D'ACCEPTER** l'émission d'une nouvelle carte visa au nom de Sandra Bélisle pour le numéro de compte 4530 9204 3215 9002 avec une limite de crédit au montant de 3000.00\$

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2019-05-CMD10120**

**SIGNATURE DU CONTRAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, MADAME SANDRA BÉLISLE**

**CONSIDÉRANT QUE** ce conseil, par sa résolution 2019-05-CMD10103 en date du 7 mai 2019, a procédé à l'embauche de Madame Sandra Bélisle à titre de Directrice générale.

**CONSIDÉRANT QU'** il y a entente entre la Municipalité et la Directrice générale, Madame Sandra Bélisle concernant les conditions de travail;

**EN CONSÉQUENCE** Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégé que ce conseil autorise le maire Monsieur Raymond Morin et le conseiller, Monsieur Michel Guy à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de la Directrice générale. Et autorise l'adhésion de la Directrice au régime de pension ainsi qu'au régime d'assurance collective dès la date d'embauche du 13 mai 2019.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2019-05-CMD10121**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, de lever la présente séance extraordinaire à 19h10.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

*Je, Raymond Morin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Raymond Morin  
Maire

\_\_\_\_\_  
Sandra Bélisle  
Directrice générale